



L'ECHO DE LA BUTTE

Bulletin d'information communal n° 2

CEREMONIE DU 8 MAI

La commémoration du 73^{ème} anniversaire de la victoire de 1945 aura lieu le mardi 8 mai 2018. Le départ du défilé se fera à 10h30 devant la mairie, suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie et sera servi à la salle polyvalente.

DATES DES FESTIVITES A RETENIR

- ↳ **Samedi 26 mai**, étang communal, à 8h00 : concours de pêche organisé par la Société de Pêche
- ↳ **Samedi 23 juin**, salle polyvalente, à 19h00 : soirée Barbecue Party organisée par le Comité des Fêtes
- ↳ **Vendredi 6 juillet**, salle polyvalente, à 17h30 : kermesse de l'école organisée par Générations Montpensier

RAPPEL !

Comme il a été annoncé dans l'Echo de la Butte précédent, la mairie de Montpensier n'instruit plus les demandes de Cartes Nationales d'Identité. Seules les mairies équipées du dispositif de recueil des données biométriques sont habilitées à les délivrer. Attention aux délais ! Obtenir un rendez-vous peut être très long (jusqu'à deux mois).

AMBROISIE

La période d'invasion de l'ambroisie sur le territoire de la commune arrive. Il est rappelé qu'il y a obligation de détruire la plante. Pour plus d'information : <https://www.fredon-auvergne.fr/-Lutte-contre-l-ambroisie-.html>.

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est interdite. Les propriétaires sont invités à être très vigilants lorsque leur propriété n'est pas clôturée. S'il est fait appel à la fourrière, le coût de la récupération de l'animal s'élève à 91,00 €.

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 31 janvier 2018

Convention avec la SEMERAP

La commune a pour obligation de faire contrôler au minimum tous les deux ans les poteaux et les bouches à incendie. Le Maire présente le projet de convention entre la commune et la SEMERAP (Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public). Les interventions sont payantes, à raison de 34,00 € par poteau ou bouche à incendie. La commune en compte 14. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la SEMERAP qui prend effet au 1^{er} janvier 2018.

Tarif des repas de cantine

L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'Aigueperse, fournisseur des repas pour la cantine scolaire, a communiqué ses nouveaux tarifs pour l'année 2018. Au 1^{er} janvier, le coût du repas passe de 2,73 € à 2,76 €. Le Conseil décide de facturer le repas de la cantine à ce prix coûtant.

Point sur les syndicats intercommunaux

CCPL (Communauté de Communes Plaine Limagne) – SIAD Riom Limagne (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) – SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) – SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme – Syndicat des affluents du Buron (entretien des berges) – Syndicat du Haut Buron (station d'épuration) – Syndicat Sioule et Morge (eau potable) – Mission Locale de Riom.

Questions diverses

Travaux sur la commune.

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 7 mars 2018

Compte administratif et compte de gestion 2017

Section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 228 581,29 € et les recettes s'élèvent à 330 936,53 €, soit un excédent de 102 355,24 €.

Section d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 223 044,78 € et les recettes s'élèvent à 275 780,53 €, soit un excédent de 52 735,75 €.

Le Conseil approuve le compte administratif 2017.

Le compte de gestion établi par le receveur des finances publiques est en accord avec le compte administratif. Le Conseil approuve le compte de gestion 2017.

Affectation du résultat

Compte-tenu de l'excédent de la section d'investissement, le Conseil décide de ne pas affecter de résultat de clôture de la section de fonctionnement en section d'investissement.

Ré-adhésion de RLV au SIAD Riom Limagne

Le SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) Riom-Limagne va être dissout et ses actions de maintien à domicile seront reprises par un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Riom Communauté s'est transformée en Communauté d'Agglomération et cela a entraîné un retrait des syndicats auxquels elle adhérait. Pour que les interventions du SIAD Riom Limagne puissent continuer sur l'ex-territoire de Riom-Communauté, la nouvelle Communauté d'Agglomération RLV (Riom Limagne Volcans) doit ré-adhérer au SIAD Riom Limagne. Le Conseil approuve cette ré-adhésion.

Subventions aux associations et au CCAS

Le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes : 100,00 € au Comité des Fêtes – 100,00 € à la Société de Chasse – 100,00 € à la Société de Pêche – 100,00 € à l'association des Amitiés de la Butte – 200,00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Effiat-Montpensier – 350,00 € à la Coopérative scolaire – 100,00 € à Générations Montpensier – 1 800,00 € au budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à son terme le 31 décembre 2018. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose à la Commune d'engager un marché public pour signer un contrat groupe. Le Conseil mandate le Centre de Gestion pour négocier un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Vente d'herbe annuelle

Le Conseil accepte de vendre l'herbe du stade à M. Christian PELLETIER pour un montant de 60,00 €.

Questions diverses

Coordonnées des permanences des Sénateurs et de leurs attachés parlementaires – Travaux à venir sur la commune – Réparation de la chaudière du logement communal – Conseil d'Ecole – Contrats aidés – Agenda – ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale).

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 11 avril 2018

Taux des taxes locales

Le Conseil décide d'augmenter pour 2018 les taxes locales de 2 % et, par conséquent, de les porter aux taux suivants : taxe d'habitation : 9,17 % – taxe foncier bâti : 14,93 % – taxe foncier non bâti : 68,79 %.

Budget primitif 2018

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 341 038,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 166 062,00 €.

Le Conseil vote et adopte par chapitre le budget primitif 2018.

Nouvelle convention de concession avec GRDF

La convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la commune et GRDF (Gaz Réseau Distribution France) arrive bientôt à échéance et doit être renouvelée. Le Conseil approuve le projet de traité de concession et autorise le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée de trente ans.

Questions diverses

Compteur Linky – SEMERAP – Chèque Energie – Travaux en cours sur la commune.

CHEQUE ENERGIE

Sous condition de ressources, l'Etat fait parvenir un Chèque Energie dans votre boîte aux lettres. Il est à utiliser pour payer entre autres des travaux de rénovation énergétique ou la facture d'énergie auprès du fournisseur. Il est à remettre directement au prestataire et en aucun cas il ne peut être encaissable auprès d'une banque.

CONFLITS FAMILIAUX, SEPARATION, DIVORCE... ... LA MEDIATION FAMILIALE PEUT VOUS AIDER

Information médiation familiale sans rendez-vous, tous les mardis de 9h00 à 12h30, à la Maison des Associations de Riom, rue du Nord, Entrée A, 2^e étage.

Contact : Anne-Sylvie LANDEREAU, médiatrice familiale, ☎ 06.17.40.74.02.

REGLES D'URBANISME

Pour tout projet de nouveaux travaux (clôture, abri de jardin, barbecue, garage...) ou modifiant l'aspect extérieur de votre habitation (remplacement des fenêtres et volets, réfection de toiture...), il faut se renseigner en mairie sur les demandes d'autorisation à effectuer. En effet, selon la surface et la hauteur du bâtiment, la situation du terrain, les travaux sont soumis ou non à déclaration préalable ou permis de construire. Concernant les propriétés situées dans le périmètre protégé de l'église, tout type de travaux est impérativement soumis à une demande d'autorisation, ainsi que toute démolition totale ou partielle.

Tout commencement de travaux avant la délivrance de l'autorisation par le Maire est illégal.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Les trous dans les chemins ont été comblés par un apport de 50 tonnes de concassé.



L'Echo de la Butte est en ligne sur

www.montpensier.fr

rubrique « Vie communale ».

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h30
Jeudi : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 18h00

PERMANENCE DES ELUS

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chaque mercredi, un adjoint est présent de 18h00 à 19h00. Une affiche sur la porte d'entrée de la mairie, apposée au plus tard le lundi qui précède, informe de la personne présente à la permanence.

Flashez-moi !

